



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 3/2007

Vevey, le 25 janvier 2007

Grande Place – Etat des études en cours

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 28 février 2001, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 880'000.— pour financer les études de réalisation d'un parking souterrain à la Grande Place.

Le programme prévoyait environ 280 places en sous-sol et 60 places en surface, une trémie d'entrée/sortie sur l'Ouest et un aménagement simple de la Grande Place. Le coût estimatif du projet était de :

- coût du parking	CHF 11'000'000.—
- déplacement des canalisations	CHF 1'500'000.—
- aménagement de surface	CHF 1'000'000.—
- intérêts et divers	<u>CHF 500'000.—</u>
 coût total	 <u>CHF 14'000'000.—</u>

Lancé en 2002 par le travail de l'ingénieur civil, en tant que mandataire principal, l'étude a rapidement buté sur des questions essentielles : quelle taille optimale doit avoir le parking ? Combien de places de stationnement faut-il laisser en surface ? Quelle cohabitation entre piétons et véhicules ? Supprimer le transit Est-Ouest via la Grande Place ? Faut-il reconsidérer le schéma de circulation de cette partie de Vevey ?

Pour répondre à ces interrogations, la Municipalité a décidé de faire entreprendre une étude de stationnement et d'accessibilité à la Grande Place, permettant de définir les conditions de base à l'élaboration du projet. Le but était de pouvoir mesurer les effets en matière de circulation ainsi que leurs conséquences dans les domaines de la protection contre le bruit et de la protection de l'air. Un nouveau schéma de circulation fut établi.

En 2004, la Municipalité décida de poursuivre les études d'aménagement de surface sur la base du projet de synthèse des propositions issues du concours d'architecture pour la Grande Place de 1991. Son auteur, M. Jean-Marc Lamunière, fut mandaté pour l'établissement d'un avant-projet.

Sa proposition, mettant en évidence son interprétation de la Grande Place en tant que monument urbain et évoquant une « salle de théâtre », a été présentée à la Commission de l'Aménagement du Territoire (CAT) le 1^{er} février 2005, à la sous-commission des espaces publics de l'Etat de Vaud (SCEP) le 10 mars 2005, qui prévisa favorablement à la poursuite des études, et au Conseil communal le 19 mai 2005.

Le projet définitif a été remis au mois de mai 2006. Le coût estimé de l'aménagement de surface est de CHF 10'000'000.—.

En cours de législature une variante à 400 places a été privilégiée et a débouché sur un coût global, en incluant le projet d'aménagement de surface de l'étude de l'architecte Lamunière, de :

- coût du parking	CHF 15'500'000.—
- déplacement des canalisations	CHF 1'650'000.—
- aménagement de surface	CHF 10'000'000.—
- intérêts et divers	<u>CHF 550'000.—</u>
 coût total	 <u>CHF 27'700'000.—</u>

Les frais engagés pour l'établissement de ce projet, dont le détail est en annexe, sont les suivants :

Récapitulatif :	Préavis 2/2001 <u>280 pl.</u>	Situation 31.01.07 <u>400 pl.</u>
A) Etude géotechnique	75'000.—	26'455.60
B) Notice d'impact : environnement circulation	65'000.—	18'072.30 125'209.40
C) Architecte	43'000.—	0.—
D) Ingénieur CVSE	65'000.—	0.—
E) Ingénieur civil	460'000.—	119'651.20
F) Ingénieur géomètre	6'000.—	9'960.—
G) Aménagement de surface	100'000.—	217'540.—
H) Etudes préliminaires	30'000.—	62'996.—
I) Frais divers	<u>36'000.—</u>	<u>21'259.50</u>
	<u>880'000.—</u>	<u>601'144.—</u>

L'amortissement du crédit d'étude de CHF 880'000.— s'est réalisé à raison de CHF 176'000.— sur cinq ans. Le crédit est amorti.

En reconsidérant l'ensemble du travail accompli à ce jour, la Municipalité a souhaité redimensionner et préciser certains aspects du projet, afin d'en présenter le résultat au Conseil communal. La capacité du parking est réduite à 280 places en sous-sol et environ 60 places en surface ce qui respecte le mandat donné par le Conseil communal en 2001. Le projet de l'architecte Jean-Marc Lamunière est abandonné.

Le projet d'aménagement de la Grande Place sera basé sur le projet du bureau Paysagegestion SA établi dans le cadre du réaménagement de la Grande Place après la Fête des Vignerons de 1999. Pour mener à bien les études consécutives à ces modifications, il sera nécessaire d'engager une somme de CHF 239'000.— pour les honoraires des mandataires, portant à CHF 840'000.— le montant estimé des études, hors soumissions rentrées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 janvier 2007.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Laurent Ballif


P.-A. Perrenoud



DE VEVEY

Annexe ment.

Frais engagés pour l'étude d'un parking souterrain de 400 places et l'aménagement de la Grande Place. Situation au 25 janvier 2007.

	Préavis 2/2001 <u>280 pl.</u>	Situation 31.01.07 <u>400 pl.</u>
A) Etude géotechnique	75'000.—	26'455.60
<p>Le bureau d'études géotechniques Karakas & Français SA a réalisé, en septembre 2005, une campagne de sondage permettant de définir les conditions stratigraphiques et hydrogéologiques de la Grande Place. Les résultats de ce travail ont été directement utilisés par l'ingénieur civil. Le bureau ayant une bonne connaissance des lieux, suite à leur collaboration dans le cadre de la Fête des Vignerons de 1999, a permis de limiter le nombre de sondages et les essais en laboratoire et par conséquent le coût de l'étude.</p>		
B) Notice d'impact.....	65'000.—	143'282.70
<p>Avec une capacité d'un parking souterrain de 400 places, le projet est soumis à l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE). Les domaines de l'étude d'impact sont en particulier l'aménagement du territoire, la protection de l'air, le bruit, l'énergie, les eaux de surface et souterraines, les déchets et matériaux de chantier. Parallèlement à cet ouvrage, il a semblé clair à la Municipalité que tout projet devait s'inscrire dans une politique globale de stationnement et d'accessibilité à la Grande Place. Une étude de circulation a été commandée au bureau Transitec en novembre 2002. Le périmètre retenu couvre un territoire allant d'Entre-deux-Villes à la Veveyse et se limitant au nord à la RC 780.</p> <p>Chaque variante de schéma de circulation a été évaluée sous l'angle de la protection de l'environnement par le bureau B+C Ingénieurs SA.</p>		
C) Architecte.....	43'000.—	0.—
<p>Ce travail d'aménagement des sous-sols a été intégré à la réflexion sur l'aménagement de surface. Le montant est inclus au coût sous lettre G)</p>		
D) Ingénieur CVSE.....	65'000.—	0.—
<p>Les équipements CVSE nécessitent les compétences d'ingénieurs spécialisés en matière de ventilation, chauffage et électricité. Un appel d'offres a été lancé en 2002 et actualisé en 2006, mais n'a fait l'objet d'aucune adjudication à ce jour.</p>		
	Préavis	Situation

2/2001	31.01.07
280 pl.	400 pl.

E) Ingénieur civil 460'000.— 119'651.20

Le mandat d'ingénieur civil en tant que mandataire principal et coordinateur des études a fait l'objet d'un appel d'offres. C'est le bureau Patrick Alberti ingénieurs SA qui a déposé l'offre économiquement la plus favorable. Son travail n'a pas débuté tout de suite. En effet, les discussions au sein de la Municipalité portant sur la capacité du parking, le schéma des circulations, l'aménagement de surface, ont reporté et fait évoluer son cahier des charges. Fin 2006, son travail en était pratiquement au stade du projet définitif (parking de 400 places sur deux niveaux).

F) Ingénieur géomètre 6'000.— 9'960.—

Son travail consiste en l'établissement des plans de base, des plans de mise à l'enquête et de relevés divers sur le périmètre de la Grande Place.

G) Aménagement de surface 100'000.— 217'540.—

Le préavis prévoyait de compléter les études réalisées dans le cadre du réaménagement qui devait s'effectuer après la Fête des Vignerons de 1999, selon le dossier du bureau Paysagegestion, Olivier Lasserre. La Municipalité, après avoir pris connaissance des cinq projets issus du concours d'architecture qui a eu lieu en 1990, décida de poursuivre l'étude sur la base du projet de synthèse du professeur Jean-Marc Lamunière et non pas selon le projet de Paysagegestion. Ce projet se développa selon un concept de place comme structure d'accueil aux usages multiples connus ou futurs.

Organisée en plateaux successifs, suivant la pente naturelle vers le lac, la géométrie était en rapport avec le contexte. Les usagers particuliers tels que le cirque Knie, l'association des commerçants des marchés veveysans, la SIC, furent associés ponctuellement à la réflexion. Ce projet a été présenté à la commission communale d'aménagement du territoire (CAT), à la sous-commission des espaces publics de l'Etat de Vaud (SCEPE) qui préavisa favorablement à la poursuite des études, et au Conseil communal. Le coût estimé du projet est de CHF 10'000'000.—.

Dans sa séance du 25.01.2007, la Municipalité a décidé d'abandonner le projet établi par l'architecte Jean-Marc Lamunière, le coût important et la difficulté à exploiter une place organisée en plateaux accessibles par des rampes et des escaliers constituant les éléments déterminants de cette décision.

Préavis	Situation
2/2001	31.01.07

280 pl. _____ 400 pl. _____

H) **Etudes préliminaires** 30'000.— 62'996.—

Deux dossiers constituent ce poste. D'une part une étude a été menée en 2000 par l'IDHEAP pour déterminer la capacité financière de la ville au financement de l'opération et d'autre part l'étude de faisabilité réalisée à compte d'auteur par le bureau Daniel Willi SA ingénieur civil a nécessité un accord financier permettant à la ville l'utilisation libre de droit du résultat du travail.

I) **Frais divers** 36'000.— 21'259.50

La Municipalité a mandaté le bureau U15 Architectes pour la modélisation 3D du projet de M. Jean-Marc Lamunière. Des frais de publication FAO, reproduction, font partie également de ce poste.

Total des études 880'000.— 601'144.—